



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture



Séminaire

« L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action »

Rapport Final
(Ouagadougou 5-8 mars 2003)

Département Afrique

Contact :
Département Afrique
7, place de Fontenoy
75352
Paris 07 SP
Tél. : 01 45 68 15 35

Séminaire

**"L'UNESCO et le NEPAD :
de la vision à l'action"**

RAPPORT FINAL

(Ouagadougou 5-8 mars 2003)

1. INTRODUCTION

1.1 Préambule

Dans la conjoncture internationale nouvelle et extrêmement délicate qui caractérise le début du nouveau millénaire, le monde actuel est notamment en proie à une série de conflits. Un principe essentiel et prioritaire de l'humanité et du respect de son intégrité est en jeu, à savoir la nécessité de reconnaître le droit à l'expression des identités culturelles et de considérer la diversité culturelle comme une réalité tout en développant et favorisant la créativité.

Assurément, surtout en cette période cruciale de l'histoire, une telle situation et bien d'autres difficultés communes mettent en échec l'Afrique qui est spécialement touchée par des problèmes vitaux - maladies, pauvreté, conflits internes et guerres civiles ou catastrophes naturelles - et perd du terrain dans le processus de mondialisation et les échanges internationaux. Soucieuses de trouver le meilleur moyen de répondre à ces préoccupations, l'Organisation des Nations Unies et particulièrement l'UNESCO, en créant le Département Afrique de manière à faire du continent un objectif prioritaire des activités de son programme, ont adopté une stratégie consistant à prendre en compte les aspirations des bénéficiaires et à faciliter l'intégration dans les programmes d'éléments conçus avec leur participation active.

Lorsque les dirigeants africains se sont prononcés sur la stratégie du NEPAD, saluée dans le monde entier, et l'ont adoptée, l'UNESCO a évidemment été la première à prêter attention à l'initiative et à soumettre son action et ses observations en la matière à la communauté internationale par le truchement de ce séminaire. Les résultats des travaux du séminaire sont exposés dans le présent rapport.

La première partie du rapport, intitulée "Introduction", comprend un préambule, des informations générales sur le séminaire et une liste des participants. La deuxième partie met en évidence les points forts des déclarations faites par les personnalités participantes à la séance d'ouverture. La troisième partie tend à dégager les idées forces et les principaux thèmes des débats et la quatrième partie contient les recommandations.

1.2 Informations générales

Convoqué par le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, le Séminaire "L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action" s'est tenu du 5 au 7 mars 2003 à Ouagadougou (Burkina Faso), grâce à la généreuse hospitalité et à la collaboration du Gouvernement burkinabé. Le séminaire a été précédé de trois tables rondes. La première ("Echange de vues sur l'avenir des programmes de réhabilitation et de reconstruction en Afrique", compte tenu particulièrement du Programme régional de l'éducation pour les situations d'urgence, la communication et la culture de la paix (PEER)) a eu lieu le jeudi 4 mars 2003, la deuxième, ("Analyse critique des projets soumis par les bureaux hors Siège") et la troisième ("Forum des organisations sous-régionales africaines") le mercredi 5 mars 2003.

Le séminaire, qui était le premier de ce genre, a été organisé en application de la décision 8.6 adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 164e session (13-30 mai 2002), dans laquelle l'Organisation manifestait le grand intérêt qu'elle portait au NEPAD et invitait le Secrétariat à organiser un séminaire conjoint NEPAD-UNESCO pour préciser les voies et moyens de l'application du plan d'action du NEPAD dans les domaines de compétence de l'Organisation. Le but visé était de passer à la phase opérationnelle de l'action entreprise par l'UNESCO pour appuyer la mise en oeuvre du plan d'action du NEPAD, en particulier par le biais de sa stratégie régionale

pour l'Afrique qui prend déjà en compte les objectifs et les priorités du NEPAD et les recommandations du Séminaire international sur les approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle (Paris, 8-9 novembre 2001).

1.3 Participants

Le séminaire s'est déroulé avec la participation de personnalités de haut niveau parmi lesquelles des responsables politiques, des représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, des donateurs, des parlementaires, et des experts ainsi que des membres de comités, orateurs, intellectuels et spécialistes des sous-régions du continent. L'Union africaine, le G -8 et la Commission économique pour l'Afrique étaient représentés. Etaient également présents un certain nombre de secrétaires généraux de commissions nationales dont l'expérience au niveau local de la mise en oeuvre du programme de l'UNESCO a été des plus utiles. S'agissant de l'UNESCO, le Sous-Directeur général pour la culture, la Commission océanographique intergouvernementale et le Département Afrique, la Sous-Directrice général" adjointe pour l'éducation et le Directeur du Bureau de la planification stratégique ainsi que des représentants de tous les secteurs et bureaux hors Siège de l'UNESCO en Afrique ont pris part aux travaux du séminaire et des tables rondes. Certains ambassadeurs et délégués permanents auprès de l'UNESCO des Etats membres de l'Afrique et des autres continents ont aussi assisté aux délibérations.

1.4 Organisation des travaux

Le séminaire a consisté en trois séances de travail qui ont traité des sujets suivants :

- (i) comment l'UNESCO peut-elle aider ses Etats membres africains à intégrer les objectifs du NEPAD dans leurs programmes nationaux ?
- (ii) quels sont les meilleurs moyens d'associer les parlementaires, le secteur privé, les ONG et la société civile aux stratégies de développement et à la lutte contre la pauvreté ?
- (iii) comment l'UNESCO peut-elle, par l'entremise de ses bureaux en Afrique, aider à renforcer les capacités et à encourager l'exécution des projets régionaux et sous-régionaux ?

Dans chaque cas, les travaux ont été centrés sur des priorités établies comme l'éducation pour tous (EPT), l'eau, la biodiversité, la diversité culturelle et l'accès à l'information et au savoir. Les participants ont examiné les moyens d'aider les pays africains à intégrer les objectifs du NEPAD qui coïncident avec ceux de l'UNESCO dans leurs programmes nationaux. Ils se sont aussi intéressés à la participation des parlementaires, du secteur privé et de la société civile, en particulier des femmes, aux stratégies nationales de développement.

1.5 Liste des personnalités ayant prononcé un discours

Les personnalités suivantes ont prononcé un discours devant le séminaire :

- M. Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso
- M. John KUFUOR, Président du Ghana
- M. Koïchiro MATSUURA, Directeur général de l'UNESCO

- M. Laya SAWADOGO, Ministre de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Président de la Commission nationale du Burkina Faso pour l'UNESCO
- M. Nouréini TIDJANI-SERPOS, Sous-Directeur général, Département Afrique, UNESCO
- M. Abderahmane MEROUANE, Ressources humaines, Coordonnateur, Secrétariat du NEPAD
- M. Philippe BONCOUR, Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Mme Maria NICULESCU, Directeur, Organisation internationale de la francophonie
- M. Mohamed Salem El HACEM FILALI, Union du Maghreb arabe (UMA)
- M. Marcel DIOUF, représentant de M. Amara Essy, Président par intérim de la Commission de l'Union africaine
- M. Ahmedou OULD-ABDALLAH, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
- M. Jean-Pierre PATAT, représentant de M. Camdessus ("sherpa" de la France auprès du G8 pour le NEPAD)
- M. Hakim BEN-HAMOUDA, Directeur régional pour l'Afrique centrale, Commission économique pour l'Afrique (CEA).

2. OBJET DES DELIBERATIONS

2.1 Observations générales

Les travaux des trois séances ont été centrés plus particulièrement sur les priorités du programme de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation pour tous, du développement durable (suivi du Sommet de Johannesburg) et de l'accès à l'information et au savoir. Il a été abondamment fait appel aux informations contenues dans les documents mis à la disposition des participants, notamment le document de travail intitulé "**L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action**" et le rapport du séminaire international tenu en novembre 2001 sur "**les approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle**" pour n'en citer que deux. De plus, les participants ont pu entendre un certain nombre de personnalités éminentes mentionnées par ailleurs, dont les idées ont amplement alimenté leur réflexion.

Ces intervenants ont notamment mis en exergue la capacité d'intervention, l'utilité et l'avantage comparatif de l'UNESCO eu égard à la collaboration avec le NEPAD dans les domaines de compétence de l'Organisation. La Stratégie à moyen terme 2002-2007 de l'UNESCO était le document principal où figuraient la plupart des objectifs du NEPAD. Il ne restait plus au séminaire qu'à suggérer les lignes d'action à reprendre dans les plans de travail de l'Organisation. Il fallait en outre que l'orientation nouvelle qui était fondée sur une approche multidimensionnelle globale et correspondait à des aspects concrets du consensus africain permette d'atteindre les six objectifs de l'EPT adoptés à Dakar, les huit Objectifs du Millénaire et les objectifs du NEPAD et notamment de les adapter à la situation de chaque pays. L'accent a également été mis sur la question de l'eau et sa dimension socioéconomique connexe ainsi que sur la compétence de l'UNESCO dans l'important

domaine de la culture eu égard à la promotion du dialogue culturel, et à la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, activités qui l'une et l'autre requièrent l'aide de l'Organisation pour l'élaboration d'instruments juridiques internationaux respectueux de la diversité culturelle.

D'autre part, la convergence des objectifs et des grandes lignes d'action de l'UNESCO en matière d'éducation de base, d'aide aux jeunes scientifiques femmes et de renforcement des identités culturelles a été mise en évidence.

Grâce à l'information et aux nombreuses suggestions ainsi recueillies, le séminaire a pu examiner au cours des travaux qui ont suivi la séance d'ouverture un large éventail d'actions et de possibilités.

2.2 Séance de travail I

La séance de travail I devait permettre un échange d'idées sur la manière dont l'UNESCO, en prenant le NEPAD comme cadre opérationnel de la mise en oeuvre de sa stratégie régionale pour l'Afrique, pouvait le mieux aider les Etats membres africains à intégrer les objectifs du NEPAD dans leurs programmes nationaux.

Il a été constaté ce qui suit : le NEPAD était une œuvre en cours de réalisation ; il fallait du courage aux chefs d'Etat africains pour l'entreprendre et continuer ensuite à l'améliorer avec la participation de tous. Le fait que les dirigeants concernés aient adopté un projet de portée générale et de longue haleine englobant tous les aspects du développement social (éducation, culture, santé, etc.) marquait en soi un tournant. Le NEPAD était fondamentalement une initiative régionale mais il nécessitait aussi des actions à d'autres niveaux (sous-régional, niveau national, etc.) qui soutienne la nouvelle stratégie africaine. Dans cette optique, il fallait encourager les masses et la société civile à être parties prenantes au NEPAD et l'UNESCO pouvait apporter une contribution à cet égard par l'intermédiaire de ses réseaux existants (commissions nationales, écoles associées, clubs UNESCO, Forum des parlementaires africains pour l'éducation, forums régionaux et sous-régionaux sur l'EPT, etc.). La conception du NEPAD en matière d'éducation était plutôt étroite (elle était limitée à l'éducation de base alors que l'Afrique connaissait des difficultés à tous les niveaux de l'enseignement). Il incombait à l'UNESCO en sa qualité de championne de l'EPT (éducation pour tous) et d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation de prôner l'élargissement de cette conception et la traduction dans les faits de sa version élargie notamment en améliorant l'accès aux technologies de l'information et de la communication si primordiales pour l'autonomisation de l'Afrique.

Il a été pris acte de ce que la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2002 à 2007 pour l'Afrique prenait pleinement en compte les préoccupations du NEPAD. L'UNESCO devrait utiliser son avantage comparatif pour promouvoir une culture de la paix, de la tolérance et du respect des différences. Par ailleurs, étant donné que les pays africains auraient à résoudre l'énorme problème de la protection des ressources naturelles, en particulier de l'eau, l'UNESCO devrait aider les Etats membres à concevoir des systèmes de gestion de l'eau en vue de faciliter le partage effectif de cette ressource peu abondante et limitée.

La teneur des délibérations a montré que les participants étaient conscients du rôle spécifique que non seulement l'UNESCO mais aussi chacun des partenaires devaient jouer en vue d'assurer la bonne mise en oeuvre du plan d'action UNESCO-NEPAD. Il a donc été formulé des orientations et des recommandations à l'intention de l'UNESCO et des Etats membres, du Secrétariat du NEPAD et des donateurs prévus (voir "Recommandations").

2.3 Séance de travail II

L'objet de la séance de travail II était un échange de vues sur la manière dont l'UNESCO envisageait sa mission, pouvait encourager, aider, amener les gouvernements, les élus, la société civile, à participer à la mise en oeuvre effective et concrète de ce partenariat entre les hommes, afin d'éliminer totalement la pauvreté et d'accélérer le développement de l'Afrique.

Au cours du débat la nécessité de faire intervenir la **société civile** dans le processus de développement de l'Afrique a été abondamment évoquée. La société civile devait être associée aux efforts nationaux déployés en vue de mettre en oeuvre le NEPAD de la même manière qu'elle participait à la définition de l'éducation pour tous aux fins des plans nationaux. Il a été suggéré d'étudier la possibilité de mettre en place des réseaux régionaux d'échange afin de contribuer à sa responsabilisation dans cette optique.

Les participants ont insisté sur la nécessité de défendre les droits des **femmes** et de promouvoir le développement socio-économique et le développement des ressources humaines féminines ainsi que de mobiliser les femmes en vue d'élaborer des programmes de réduction de la pauvreté.

L'apport des **parlementaires** à la coopération NEPAD-UNESCO a été mentionné et amplement approuvé étant donné que ces acteurs influent directement sur l'élaboration des lois et des budgets nationaux, en particulier dans les domaines de compétence prioritaires de l'UNESCO. Le rôle joué par les parlementaires dans la défense de la paix via leur action législative a aussi été mis en relief.

La participation des **commissions nationales** en qualité de points focaux a été considérée comme indispensable pour le succès de la coopération UNESCO-NEPAD au niveau des Etats.

Un intervenant a souligné qu'il importait d'assurer l'éducation civique des **jeunes** et de favoriser le dialogue et les échanges entre ces derniers comme les clubs UNESCO le faisaient.

2.4 Séance de travail III

Cette séance de travail visait à déterminer la manière dont l'UNESCO, par l'intermédiaire de ses bureaux hors Siège et avec le soutien de ses partenaires traditionnels et de ses nouveaux partenaires, pouvait renforcer les capacités des acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional en vue d'aider à doter le NEPAD de moyens d'agir.

Elle a permis de renforcer le rôle et le mandat dévolus à l'UNESCO pour ce qui est du développement des ressources humaines en Afrique. Fait intéressant, les participants ont jugé valable l'accent mis par la communauté internationale sur l'éducation de base dans le cadre de l'EPT et des Objectifs de développement du Millénaire. Ils se sont néanmoins montrés extrêmement favorables à l'idée que la revitalisation et la réforme de l'enseignement supérieur étaient prioritaires dans la région. De plus, il a été estimé que l'UNESCO avait un rôle décisif à jouer dans la promotion et la défense de la régionalisation des équipements universitaires visant à améliorer l'efficacité et le ratio coût-efficacité.

Les participants ont réaffirmé que les TIC étaient essentiels pour faciliter l'accès à l'information (notamment dans les zones rurales), pour former les enseignants et pour développer les bibliothèques virtuelles. A leur avis, l'action menée par l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique en matière d'enseignement à distance et de création de logiciels était exemplaire et devait être amplifiée. Il a été constaté que les TIC pouvaient aider à améliorer l'efficacité de l'Organisation dans les domaines des sciences naturelles, des sciences

sociales et des sciences humaines et dans d'autres secteurs relevant de sa compétence. Il a, en outre, été considéré qu'il était possible de rationaliser les nombreuses conférences tenues aux niveaux régional et sous-régional en utilisant les différentes possibilités qu'offraient désormais les TIC.

Les participants ont été d'avis que l'UNESCO devait continuer d'aménager ses structures et, partant, son efficacité dans la région Afrique. Cela impliquait de renforcer le Département Afrique et d'améliorer les ressources humaines et matérielles de ses divers bureaux hors Siège.

Enfin, les participants ont recommandé que l'UNESCO dynamise les activités menées avec le NEPAD en resserrant ses liens avec les partenaires principaux, en particulier les gouvernements, les parlementaires, les organisations non gouvernementales et les organes régionaux et sous-régionaux existants qui oeuvrent dans ses domaines de compétence.

3. CONCLUSIONS

Comme cela a été indiqué dans le préambule, le séminaire constitue l'une des stratégies employées par l'UNESCO pour coopérer avec les partenaires du développement de l'Afrique en vue de répondre aux attentes des Africains. Le séminaire de Ouagadougou est un prolongement de l'initiative prise par l'UNESCO en convoquant à Paris, en novembre 2001, le "Séminaire international sur les approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle", comme le titre de son rapport l'indique.

Un an et demi après cette première étape, la réunion de Ouagadougou a été organisée conformément au mandat défini par le Conseil exécutif de l'Organisation, en partenariat avec le NEPAD, pour préciser "les voies et moyens de l'application du plan d'action du NEPAD dans les domaines de compétence de l'Organisation". Elle n'était donc pas l'un de ces séminaires de professionnels internationaux, elle avait une originalité propre. Quant à la mission qui lui était confiée, elle était bien inscrite, axée sur l'action et fondée sur les objectifs du NEPAD en convergence avec ceux de l'UNESCO. Les participants se sont donc employés à adopter des recommandations réalistes et applicables relevant strictement du domaine de compétence de l'Organisation et s'inspirant de sa Stratégie à moyen terme 2002-2007. Par ailleurs, le séminaire a permis de mieux sensibiliser les membres du Secrétariat du NEPAD à l'importance que l'UNESCO attache au partenariat et à la mise en oeuvre du programme du NEPAD dans ses domaines de compétence.

Assurément, le lancement pour le Directeur général du Comité UNESCO-NEPAD qui est apparu comme l'une des principales réalisations du séminaire atteste que l'Organisation et le Directeur général ont à cœur la concrétisation d'un partenariat efficace et privilégiant les résultats. De même, la participation active des bureaux hors Siège au séminaire confirme que l'UNESCO est tout entière engagée dans le partenariat. La coopération UNESCO-NEPAD ne se limite pas à une coopération entre le Siège et le NEPAD, elle fait appel aux efforts conjugués du Siège, de ses bureaux hors Siège en Afrique et des autres entités qui lui sont associées : les commissions nationales, les ONG et les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. A cet égard, l'adoption de la Déclaration de Ouagadougou, qui est l'un des résultats du séminaire, représente un pas dans la bonne direction.

Bien que conscients des difficultés financières éprouvées par l'UNESCO, les participants, étant donné les fonds nécessaires pour assurer efficacement le suivi de la collaboration UNESCO-NEPAD, ont dans l'ensemble donné à entendre qu'il était inévitable d'accroître les moyens mis à la disposition du Département Afrique. C'est dans cette optique que la décision de créer le Compte spécial pour le programme Priorité Afrique a été considérée comme une démarche constructive et

louable permettant d'espérer que le Directeur général userait de son influence personnelle pour drainer vers le compte des ressources suffisantes.

Comme M. Kofi Yamgnane l'a fait observer, dans l'expression "nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique", le terme "**nouveau**" introduit une modification profonde et lourde de conséquences. Il est l'élément moteur et il faut le souligner pour découvrir le sens et l'intention dans lesquels il est utilisé dans les programmes du NEPAD. Ce qu'il implique, c'est de la part des dirigeants africains une volonté politique nouvelle de relever **les défis du développement** du continent en recherchant des méthodes et des solutions novatrices qui ne soient plus définies à l'extérieur mais qui **se nourrissent en s'enrichissant de l'énorme potentiel d'énergie créatrice et des ressources considérables** qui existent en Afrique. Il s'agit là d'une approche inédite.

Pour relever ces défis, il faudrait s'employer activement à obtenir les ressources financières et les capacités requises ainsi qu'à développer le sens de la responsabilité et de l'intérêt national et régional chez les responsables de l'élaboration et de l'application des politiques. Un participant a demandé que l'UNESCO aide les Etats membres à former les Africains aux techniques de négociation de façon à leur permettre d'accroître au maximum les profits tirés des contrats conclus avec des sociétés étrangères. Tout en reconnaissant l'importance de ces techniques qui sont primordiales, il ne fallait pas oublier que le souci des intérêts de l'Etat ou de la société par opposition aux intérêts privés était indispensable pour mener à bien une négociation. Il était donc absolument nécessaire de développer chez les autorités et dans la population en général une tournure d'esprit et une façon d'agir adéquats pour que le NEPAD donne de bons résultats. Cette exigence éthique pourrait parfaitement être satisfaite dans le cadre du programme de renforcement des capacités et des structures administratives de l'UNESCO.

Enfin, le représentant du NEPAD a demandé que l'UNESCO aide son Secrétariat à établir un plan d'action. En effet, un tel plan, bien conçu, pouvait assurément être la source d'une coopération effective et efficace au sein de l'UNESCO. Il était souhaitable qu'un plan d'exécution soit mis au point au plus tôt de façon à déterminer la nature de l'action à entreprendre, le moment où elle devait être menée, par qui elle devait l'être, avec quels moyens financiers, sur quelle base et à quelles fins. Il convient de reconnaître ici que la contribution de l'UNESCO à l'élaboration du Plan d'action du NEPAD sur l'utilisation durable des ressources en eau douce du milieu côtier et marin représente une formule appropriée qui devrait être suivie pour la totalité du programme du NEPAD. A en juger par le sort réservé à beaucoup d'autres projets valables dont l'Afrique a fait l'objet dans le passé, sans plan d'exécution, le NEPAD, en général, et la coopération NEPAD-UNESCO, en particulier, pourraient ne pas accorder toute l'importance voulue au caractère novateur conféré avec clairvoyance au partenariat.

En conclusion, il est évident que les objectifs du séminaire ont été atteints et que la sensibilisation du Secrétariat de l'UNESCO a progressé grâce à sa participation active et à celle du Secrétariat du NEPAD. Le rôle joué par les bureaux hors Siège de l'UNESCO et l'intérêt des vues qu'ils ont exprimées l'attestent. Cela est vrai aussi des participants extérieurs. Il faut toutefois tempérer la vision qu'ont ces acteurs du NEPAD. Il ressort de la table ronde sur l'examen des projets que le NEPAD est considéré comme un organisme de financement, ce qu'il n'est pas. Le NEPAD vise à diminuer la dépendance de ses Etats membres à long terme. L'UNESCO, le Secrétariat du NEPAD et les Etats membres doivent faire de cet objectif une conception commune et élaborer un programme qui permette son application.

4. RECOMMANDATIONS

1. Aux Etats membres

1. Faire des Commissions nationales pour l'UNESCO les points focaux, au niveau des Etats, de la mise en œuvre de la coopération UNESCO-NEPAD. A ce titre, les doter de ressources humaines et matérielles suffisantes. En tant que telles leur assigner comme objectifs de faire connaître largement, en particulier à la société civile et aux communautés locales, la philosophie du NEPAD par l'intermédiaire des médias et d'événements culturels et pédagogiques, en ayant le souci de la rendre accessible par l'utilisation des langues nationales pour son appropriation par les populations.
2. Mettre sur pied un plan d'action national dont les acteurs seront les parlementaires, le secteur privé, les ONG, la société civile, en particulier les femmes, les jeunes ; ils seront chargés, dans les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, de suivre la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Dans cette perspective, ils doivent participer activement à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des activités liées au NEPAD.
3. Renforcer les mécanismes institutionnels en favorisant la participation des femmes aux prises de décision et en établissant des partenariats et des passerelles entre les associations, les médias, la société civile, les structures décentralisées et les Etats, afin de faciliter une mise en oeuvre conjointe d'activités ayant trait au NEPAD.
4. Mettre à l'ordre du jour du Sommet des Organisations sous-régionales africaines la question de la libre circulation des citoyens et des biens en vue de permettre une véritable intégration des Etats.
5. Faire preuve d'une volonté politique énergique par la création d'un environnement porteur de changement dans le domaine du renouveau démocratique, de la défense des Droits de l'Homme, de la transparence.
6. Demander à l'UNESCO, au NEPAD et l'UNION Africaine de convoquer conjointement une réunion interdisciplinaire d'experts pour élaborer les principes généraux d'une éducation civique que chaque sous-région, chaque nation adaptera ensuite à son contexte.
7. Co-organiser tous les ans une **Journée nationale du NEPAD** qui mettra l'accent sur la bonne gouvernance, la culture de la paix, l'acceptation de la diversité culturelle, la protection de la biodiversité et de l'environnement africain. Compte tenu des conflits et des tensions qui affligent le continent, le Directeur général de l'UNESCO et le Chef du Secrétariat du NEPAD devront donner une grande priorité à l'organisation de cette journée.
8. Le NEPAD n'étant pas seulement un programme économique, il est important qu'une structure inter-ministérielle soit chargée du NEPAD dans chaque Etat et serve d'interface entre les partenaires et chaque pays bénéficiaire.
9. Soutenir les programmes de réhabilitation et de reconstruction dans les zones africaines en situation de post-conflit. Le Directeur général est prié de prendre en compte les recommandations issues de la Table ronde sur l'avenir des programmes de réhabilitation et de reconstruction en Afrique (annexe I)

10. Garantir et accélérer l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, renforcer l'alphabétisation des adultes dans le cadre de la Décennie mondiale de l'alphabétisation et développer l'éducation non formelle des adultes dans la perspective d'une éducation tout au long de la vie.
11. Promouvoir une formation axée sur l'emploi et l'entrepreneuriat privé pour les jeunes diplômés et accélérer la mobilisation et la mise en place de fonds destinés aux micro-projets.
12. Soutenir les programmes d'éducation en matière de santé (éducation préventive contre le VIH/sida, le paludisme, les MST et autres maladies endémiques).
13. Promouvoir l'éducation informelle, vulgariser les sciences et, dans cette perspective, prendre note et mettre en œuvre avec l'appui de l'UNESCO les résolutions et recommandations faites par l'Atelier sur le développement d'un cadre scientifique et technologique pour le NEPAD, qui s'est tenu à Johannesburg du 17 au 19 février 2003 (annexe II)
14. Renforcer les capacités d'intervention du secteur privé dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD qui sont de la compétence de l'UNESCO.
15. Renforcer dans le processus éducatif le volet culture afin que l'éducation ne soit pas réduite à l'instruction.

2. Aux organisations régionales, sous-régionales et internationales

1. Renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales pour les rendre plus aptes à accomplir les tâches liées à la mise en œuvre du NEPAD dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
2. Les Etats africains devraient doter les communautés économiques sous-régionales dont ils sont membres de moyens plus importants pour mettre en œuvre les programmes du NEPAD aux niveaux sous-régional et national et afin qu'elles promeuvent l'intégration des populations migrantes et la protection des droits des minorités.
3. Accorder une meilleure articulation entre les découpages en groupes électoraux à l'UNESCO et la structure panafricaine du NEPAD.
4. Encourager la mise en place de partenariats multilatéraux (organisations régionales et internationales).
5. Renforcer la création de Clubs UNESCO, lieux de rencontres, de découverte et de pratique de la citoyenneté par les jeunes, et envisager la création de clubs et réseaux similaires destinés aux femmes. Encourager ces clubs et leurs fédérations à s'approprier le NEPAD en prenant ce dernier comme l'un des thèmes centraux de leurs activités pendant la période couverte par la Stratégie à Moyen Terme pour l'Afrique (2002-2007)
6. Renforcer et dynamiser la coopération régionale et sous-régionale, dans le cadre du "Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD" (FOSRASUN) créé à Ouagadougou le 5 mars 2003 (annexe III)

7. Favoriser, avec l'assistance et le soutien de l'UNESCO, la mise en œuvre de projets concrets d'intégration régionale, considérés comme prioritaires dans les domaines de compétence de l'UNESCO et du NEPAD. Dans cette perspective, le Séminaire prie le Directeur général de prendre en compte les recommandations issues de la "Table ronde sur l'analyse critique des projets soumis par les Bureaux hors siège" (annexe IV)

3. Aux donateurs

1. Respecter le concept de partenariat avec les Etats membres du NEPAD et la maîtrise des projets par les gouvernements concernés.
2. Assurer la synergie sur le terrain par une coordination et une collaboration efficaces entre donateurs dans l'intérêt, à long terme, des pays bénéficiaires.
3. Privilégier le partenariat et la coopération aux niveaux régional et sous-régional, par rapport à la relation bilatérale, conformément aux principes fondamentaux du NEPAD.

4. Au secrétariat de l'Union africaine

1. Dotation du Secrétariat du NEPAD, par les Etats africains de ressources financières et humaines suffisantes pour lui permettre d'être administrativement opérationnel, en tenant compte des questions de genre.
2. Sensibiliser autour du NEPAD, de manière appropriée, la société civile, les organismes donateurs et les autres parties prenantes.
3. Approfondir, avec l'appui de l'UNESCO, l'interaction harmonieuse et pacifique de personnes et de groupes aux identités plurielles, la richesse et la diversité des cultures locales et les fonctions multiformes de la diversité culturelle pour le développement, dans un monde qui tend à s'uniformiser par le processus de la mondialisation.
4. Faire du NEPAD un programme multilingue (publications, rapports, supports médiatiques etc) pour accentuer son accès et sa promotion par la base. Pour atteindre cet objectif, les publications du Secrétariat doivent prendre en compte les langues officielles de l'Union africaine.
5. Les chefs des Etats membres de l'Union africaine devraient faire appel à l'UNESCO et au NEPAD pour qu'ils préparent et soumettent à leur approbation un plan de revitalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

5. A l'UNESCO et au NEPAD

1. Mettre en place un processus commun de planification UNESCO-NEPAD pour faciliter les activités menées en collaboration.
2. Assurer la poursuite des réformes structurelles internes de part et d'autre pour obtenir des résultats positifs et éviter les dysfonctionnements systémiques.
3. Mieux utiliser l'énorme réservoir de talents africains, qui existent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, en s'associant à d'autres institutions, comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour créer des bases de données et des annuaires afin d'assurer la mobilisation des ressources humaines en lieu et temps utiles.

4. Faire en sorte que le renforcement des contributions des diasporas africaines soit une composante essentielle de l'assistance technique.
5. Mettre au point un système commun de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, et mettre au premier plan la qualité et la pertinence pour tous les projets.
6. Elaborer un plan d'action conjoint pour faire face à la crise prévue de l'eau sur le continent et soumettre pour adoption au Comité de mise en œuvre du NEPAD.
7. Contribuer à revitaliser les travaux scientifiques et intellectuels dans les universités africaines. L'UNESCO en particulier devrait contribuer à soutenir, valoriser les travaux scientifiques, la recherche et l'enseignement, et à favoriser la mise en place de réseaux inter-universitaires. L'accès au savoir et à l'information devrait également être encouragé par l'intermédiaire des universités et des centres d'excellence en matière de recherche et de formation (par exemple chaires UNESCO). Dans cette perspective, le NEPAD et l'UNESCO devraient conjointement accélérer la mise en œuvre des recommandations du Sommet sur l'Enseignement Supérieur et celles de la Déclaration Ministérielle des pays ACP adoptée Cape Town.
8. Pour renforcer la coopération au niveau continental dans le domaine du développement des capacités en science et en technologie, il faudrait réactiver ou créer, dès l'exercice biennal 2004-2005, les réseaux et associations scientifiques visant à la mise en place et/ou au renforcement des centres scientifiques d'excellence. Ce renforcement de la priorité donnée au développement des capacités scientifiques et à leur gestion devrait se traduire, entre autres, par la tenue régulière de la Conférence des Ministres Responsables de l'Application de la Science et de la Technologie en Afrique (CASTAFRICA).
9. Identification des voies et moyens d'un rapprochement entre l'UNESCO et les Ministres des Etats membres d'Afrique chargés des Finances, du Plan et du Développement afin que, lors de réunions périodiques, le Directeur général puisse mieux les sensibiliser et les amener à comprendre la nécessité de mieux intégrer, les priorités de l'UNESCO, notamment en matière d'éducation et de renforcer ainsi la place de celles-ci dans les priorités budgétaires et les plans nationaux de développement.
10. L'UNESCO et le NEPAD devraient contribuer à une grande campagne sur l'importance que revêt une compréhension plus approfondie des liens qui existent entre la protection de la biodiversité et la promotion de la diversité culturelle. Ils doivent faire prendre conscience du rôle tout à fait particulier de l'Afrique dans ce domaine, en tant que région et ensemble de sociétés ayant su respecter et préserver les connaissances et les savoirs endogènes.

6. A l'UNESCO

A. Recommandations générales

1. Renforcer en moyens humains et financiers les structures de l'UNESCO directement responsables de la mise en œuvre des programmes UNESCO-NEPAD, en particulier le Département Afrique et les bureaux hors Siège.
2. Afin de promouvoir l'intégration du NEPAD dans les programmes nationaux des Etats membres, chaque pays doit prendre en compte les buts et objectifs du NEPAD relevant

des domaines de l'UNESCO et les intégrer dans la conception et la mise en œuvre de ses propres programmes.

3. Inciter les jumelages entre établissements scolaires et entre collectivités locales ou leurs groupements relevant d'un même bureau multipays.
4. Encourager par des activités concrètes le dialogue des cultures et le développement de politiques culturelles, l'émergence et le développement d'industries et de semi-industries culturelles, dont le siège principal devrait être situé dans un pays d'Afrique.
5. Promouvoir la laïcité de l'Etat à travers l'éducation civique, la tolérance et la diffusion des principes de la culture de la paix pour une meilleure cohésion entre les personnes et les communautés.
6. Soutenir les programmes d'éducation en matière d'environnement.
7. Encourager les initiatives législatives, à travers les ligues régionales de parlementaires et les ligues de parlementaires amis de l'UNESCO, en vue de leur participation plus active à l'harmonisation des législations dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
8. Impliquer les femmes dans la gestion de l'environnement et dans la lutte contre la pauvreté en développant des activités génératrices de revenus et en valorisant les compétences endogènes féminines.
9. Promouvoir l'appropriation du NEPAD par les populations au moyen des réseaux existants de l'UNESCO (commissions nationales, Système des écoles associées, clubs UNESCO, FAPED, forums régionaux et sous-régionaux de l'EPT) et apporter à cette nouvelle démarche toute l'assistance nécessaire.
10. Fournir aux Etats membres du NEPAD un soutien technique dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets régionaux prioritaires ayant trait au VIH/sida, à l'élimination de la pauvreté, etc.
11. Donner la priorité aux projets axés sur le développement des contenus des TIC et non pas seulement sur la fourniture de matériels et de machines.
12. Promouvoir un développement durable fondé, entre autres, sur un rapport de qualité entre la biodiversité qui est une donnée de la nature, et la diversité culturelle, fruit de la créativité humaine.

B. Recommandations spécifiques

1. Education pour tous (EPT)

L'UNESCO devrait intensifier ses actions de partenariat avec les Etats membres d'Afrique en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'éducation, la culture de la paix et plus généralement la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire.

2. Enseignement de l'éducation physique

Etablir avec le NEPAD un plan d'action destiné à promouvoir l'éducation physique et le sport dans le cadre de l'Education pour Tous, en particulier pour la mise en place prioritaire d'un programme régional et sous-régional d'éducation physique dans les systèmes éducatifs.

3. Enseignement supérieur et recherche

- (a) Bien que l'UNESCO soit actuellement en train de mettre en œuvre un programme remarquable en faveur de l'enseignement supérieur, elle devrait redoubler d'efforts dans ce domaine, notamment par un plaidoyer en faveur du rôle de cet ordre d'enseignement dans le renforcement de l'EPT et de tous les autres niveaux du système éducatif (formation des formateurs, formation des cadres).
- (b) L'UNESCO et le NEPAD devraient favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et post universitaire des jeunes filles et des femmes, dans le sens de leur participation active aux sphères de prise de décision.
- (c) L'UNESCO devrait contribuer à l'élaboration, à la conception et à la diffusion de manuels et de nouveaux supports didactiques, à partir de publications scientifiques comme l'Histoire générale de l'Afrique, pour une plus large et meilleure connaissance du continent selon la vision du NEPAD.
- (d) L'UNESCO devrait encourager la revitalisation de la vie intellectuelle et scientifique en Afrique par des programmes destinés à améliorer les conditions de formation et de recherche au sein des universités africaines.

4. Gestion durable de l'environnement marin et côtier

Renforcer le rôle de l'UNESCO et de la Commission océanographique internationale (COI) dans la finalisation et la mise en œuvre du plan d'action du NEPAD relatif à l'environnement, notamment en facilitant la réalisation des projets résultant du Processus africain ayant trait à la gestion des zones côtières, et en renforçant la capacité des Etats membres à intégrer les objectifs de ce cadre d'action.

5. Les technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'enseignement à distance

- (a) L'UNESCO devrait renforcer son programme en faveur de l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants et en vue de l'amélioration de l'enseignement supérieur. A cet égard, les capacités de l'Institut International de Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA) devraient être renforcées afin qu'il poursuive ses activités de mise au point de logiciels et de formation à distance.
- (b) Pour ne pas pénaliser les apprenants des zones rurales par rapport à ceux des zones urbaines dans le domaine de l'initiation à l'informatique et aux TIC en général, l'UNESCO et le NEPAD devraient étudier rapidement les voies et moyens de proposer aux organes de décision appropriés un plan d'action de mise en place des énergies renouvelables dans les établissements scolaires et dans les centres de santé des zones rurales.

- (c) Promouvoir et soutenir l'Université virtuelle africaine basée à Nairobi, dont l'action pourrait contribuer à pallier l'insuffisance d'enseignants qualifiés tout en améliorant la qualité des enseignants.
- (d) L'UNESCO devrait montrer l'exemple en utilisant les TIC et les moyens de télécommunication de manière à éviter l'organisation de conférences longues et coûteuses.

6. Publication et distribution de nouveaux matériels éducatifs dans les pays du NEPAD

L'UNESCO devrait contribuer à la conception et à l'élaboration de nouveaux matériels éducatifs destinés à promouvoir une meilleure connaissance de l'Afrique auprès des élèves dans le cadre du NEPAD.

7. Bureaux hors Siège et Département Afrique

- (a) L'UNESCO devrait s'efforcer d'optimiser sa présence dans la région Afrique, et renforcer la capacité de cette région à coordonner ses programmes à l'appui du NEPAD. Elle devrait aussi améliorer ses échanges d'information avec ses bureaux hors Siège.
- (b) L'UNESCO devrait rendre effective la création d'un bureau régional en Afrique chargé de la culture, conformément à la résolution adoptée lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) et pour la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar adopté par les chefs d'Etat et de gouvernements en juin 1992.

8. Les ONG et la société civile

L'UNESCO devrait, pour les rendre plus opérationnelles, renforcer les capacités des ONG africaines, promouvoir l'intégration des groupes et associations de la société civile et aider à créer la synergie entre des mécanismes existants et des actions en cours compatibles avec ses domaines de compétence et les priorités du NEPAD.

9. Culture de la paix

L'UNESCO devrait renforcer son action dans le domaine de la consolidation de la paix, en veillant à sensibiliser les citoyens de la région à l'importance de l'intégration et de la bonne gouvernance. Les clubs UNESCO et les écoles associées à l'UNESCO devraient être les éléments clés de cette campagne.

10. Parlementaires

L'UNESCO devrait poursuivre ses activités auprès des Parlementaires pour qu'ils deviennent une ressource clé dans la diffusion de l'information et la promotion des débats concernant le NEPAD, notamment le FAPED.

ANNEXE I

Atelier sur le développement d'un cadre scientifique

et technologique pour le NEPAD

(Johannesburg, 17-19 février 2003)

Déclaration d'engagement

Souscrivant aux principes fondamentaux du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), nous, représentants des Etats membres fondateurs, des organismes économiques nationaux et régionaux, des organisations intergouvernementales et des partenaires, réunis à Johannesburg (Afrique du Sud) du 17 au 19 février 2003, à l'occasion de ce premier atelier sur le développement d'un cadre scientifique et technologique pour le NEPAD,

Réaffirmons le rôle important joué par la science et la technologie dans le développement humain et dans la transformation économique, sociale et politique de l'Afrique ;

Soulignons qu'à l'heure actuelle le rythme de la mondialisation économique subit fortement les effets, notamment, des progrès rapides de la science et de la technologie et que l'Afrique doit tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation et réduire au minimum les risques de marginalisation ;

Nous déclarons préoccupés par l'insuffisance persistante des moyens financiers et structurels requis pour favoriser le développement scientifique et technologique de l'Afrique et *constatons* qu'il est urgent de renforcer l'engagement politique en vue d'accroître les ressources financières tant publiques que privées exigées par la recherche scientifique et l'innovation ;

Mettons l'accent sur la nécessité de faire de la science et de la technologie un thème transversal et multisectoriel dans le cadre du NEPAD et de ses plans d'application, notamment en assurant l'efficacité et l'amélioration de la planification, de l'intégration et de la coordination, y compris la coopération régionale dans le domaine de la science et de la technologie ;

Réaffirmons notre volonté de donner effet aux dispositions du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et aux Objectifs de développement du Millénaire définis par l'Organisation des Nations Unies ;

Reconnaissons la valeur de la Déclaration du Cap sur la recherche au service du développement durable adoptée par la Réunion ministérielle du Groupe d'Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ;

Reconnaissons la nécessité d'instaurer et d'intensifier une coopération et des partenariats entre les secteurs public et privé, la société civile et les établissements universitaires d'Afrique et de développer la coopération scientifique et technologique Sud-Sud et Sud-Nord ;

Notant avec inquiétude :

1. qu'il est indispensable de constituer une base de connaissances et d'informations sur la nature et l'importance des activités scientifiques et novatrices menées par les centres de recherche nationaux et régionaux en Afrique ;

2. qu'il faut interconnecter les centres de recherche et développer au maximum leur synergie à l'intérieur et en dehors des frontières nationales ;
3. que les liens entre les établissements scientifiques et les entreprises sont encore peu développés et que dans beaucoup de cas il existe des disparités entre les activités des établissements scientifiques et les aspirations générales des pays en matière de développement économique et industriel ;
4. que les possibilités offertes par la science et la technologie pour faire face aux problèmes posés par la pauvreté continuent d'être sous-estimées et que l'accent est toujours mis sur le concept dépassé de transfert de technologie dans les stratégies de développement ;
5. que l'exode croissant de scientifiques africains à destination du reste du monde et le déficit qui en résulte doivent notamment retenir d'urgence l'attention. Il est nécessaire de créer des conditions favorables pour conserver et utiliser efficacement le savoir-faire des scientifiques du continent et de la diaspora ;
6. qu'il importe de développer l'intérêt porté à la science et d'améliorer la qualité de celle-ci à tous les niveaux dans beaucoup de pays africains ;
7. que dans un certain nombre de pays africains les avancées sont notables en ce qui concerne l'augmentation des investissements consacrés aux systèmes scientifiques et technologiques et l'amélioration de la qualité de ces systèmes. Néanmoins, beaucoup de ces pays dont le but ou le souhait est d'affecter au moins un pour cent du produit intérieur brut (PIB) aux activités de R-D n'ont pas encore obtenu un tel résultat ;

Décidons en conséquence ce qui suit :

1. Nous mettrons en place des mécanismes pour l'évaluation stratégique des politiques, des méthodes et des réalisations nationales en matière d'enseignement des sciences, des mathématiques et des sciences de l'ingénieur avec l'appui des pays. Ces mécanismes devront être utilisés d'urgence dans le pays où les données disponibles sont limitées.
2. Nous mettrons en place des mécanismes pour un examen général de la situation de la science et de la technologie en Afrique, des capacités de recherche dans les domaines essentiels se rapportant aux buts et programmes stratégiques du NEPAD avec le soutien des différents pays. L'examen sera modulé de façon à servir de base pour déterminer les intrants scientifiques et technologiques des programmes prioritaires du NEPAD.
3. Une action systématique et suivie devrait être menée pour intégrer la science et la technologie dans les programmes sectoriels du NEPAD sur la santé, l'agriculture, l'éducation, l'environnement, la gouvernance, les infrastructures, la sécurité, l'investissement, le commerce et dans d'autres domaines.
4. Nous consoliderons et, le cas échéant, nous créerons des centres et des réseaux d'excellence à l'appui du vaste objectif que constituent le renforcement des établissements scientifiques et technologiques et le développement des ressources humaines essentiels pour répondre aux besoins de l'Afrique dans le contexte mondial.
5. S'il y a lieu, nous élaborerons et adopterons des programmes régionaux concrets de recherche scientifique et d'innovation par exemple sur la biotechnologie, les savoirs autochtones, la désertification, les technologies de l'information et de la communication et les sciences de

l'espace, en autres domaines, en vue de relever les défis de la réduction de la pauvreté et d'aborder d'autres problèmes et possibilités qui auront été retenus dans le cadre du NEPAD.

6. Nous mettrons sur pieds des systèmes de ressources en données et d'appui permettant d'obtenir des ensembles d'indicateurs dynamiques et bien adaptés pour l'élaboration des stratégies, le suivi des résultats et l'évaluation des impacts.
7. Le NEPAD devrait créer un lieu de discussion ouvert permettant un dialogue constructif entre tous les partenaires sur les voies et moyens de renforcer le potentiel scientifique et technologique de l'Afrique.
8. Nous mettrons en place des mécanismes fondés sur les connaissances pour élaborer un programme de travail scientifique qui débouche sur un développement technologique rapide du continent, par exemple en privilégiant les petites et moyennes entreprises (PME) afin d'améliorer la production industrielle.
9. Une attention soutenue devra être accordée au renforcement des capacités des systèmes, des institutions et des professionnels dans le domaine de la science et de la technologie.

Nous recommandons donc que les organes appropriés du NEPAD et, s'il y a lieu, d'autres entités compétentes et intéressées s'engagent :

- (a) à créer, conformément à la déclaration adoptée à Abuja en novembre 2002 par les ministres et les responsables de haut niveau, un forum de haut niveau sur la science et la technologie, formé des ministres africains de la science et de la technologie et/ou des conseillers scientifiques présidentiels. Le forum devrait bénéficier du concours des décideurs de haut niveau. Il entamerait un dialogue et se prononcerait sur les moyens d'assurer le développement scientifique et technologique du continent. Pour autant que de besoin, il transmettrait ses résolutions au Comité de mise en oeuvre des chefs d'Etat du NEPAD ;
- (b) à créer un comité ou un groupe de travail d'éminents experts africains - scientifiques, entrepreneurs, décideurs et professionnels - chargé de donner des conseils politiques, stratégiques et techniques au sujet du forum de haut niveau. Ce comité ou groupe de travail devrait proposer un cadre de programmation scientifique et technologique pour le NEPAD. Il devrait s'acquitter de sa tâche en utilisant les moyens nationaux, régionaux et internationaux existants. Les pays africains devraient pouvoir participer à certaines activités s'ils le jugeaient utile ;
- (c) à mettre en place une tribune électronique et à organiser des réunions et des ateliers si besoin était en vue de faciliter le dialogue et d'amener tous les partenaires à adopter une conception, des objectifs et un plan d'action communs en vue d'encourager et de soutenir le développement scientifique et technologique de l'Afrique ;
- (d) à assurer un soutien technique, administratif et financier pour permettre le fonctionnement des structures susmentionnées ;
- (e) à observer un calendrier rigoureux et à agir en temps voulu pour exécuter les recommandations formulées ci-dessus.

ANNEXE II



**FORUM DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES AFRICAINES
POUR LE SOUTIEN DE LA COOPERATION
ENTRE L'UNESCO ET LE NEPAD**

(FOSRASUN)

CONFERENCE GENERALE CONSTITUTIVE

Déclaration de Ouagadougou

5 mars 2003

Nous, Représentants des organisations régionales et sous-régionales africaines, réunis sur l'initiative du Département Afrique de l'UNESCO,

- Conscients qu'avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le continent a entamé une marche décisive pour son unification, son intégration et son développement,
- Conscients que la stratégie du Programme du NEPAD doit s'appuyer non seulement sur des institutions continentales telles que l'Union africaine (UA), la Conférence des Ministres africains de l'Education Nationale, la Conférence des Ministres africains de la Science et de la Technologie, la Conférence des Ministres africains des Finances et du Plan, la Conférence des Ministres africains de la Culture mais aussi sur les soubassements et les piliers que constituent les organisations sous-régionales africaines,
- Conscients du rôle primordial renforcé que les organisations sous-régionales africaines, en coordination avec les Bureaux régionaux et les Bureaux multipays de l'UNESCO doivent jouer à présent dans le renforcement et la consolidation de la mise en oeuvre des priorités du NEPAD,
- Convaincus qu'outre les relations bilatérales qui existent entre chaque Communauté économique régionale et l'UNESCO, il est nécessaire de disposer d'un organe consultatif de haut niveau au sein duquel le Directeur général de l'UNESCO et les Secrétaires exécutifs/généralistes des organisations sous-régionales africaines pourront périodiquement se concerter,

Nous, Représentants des organisations sous-régionales africaines, adoptons le Plan d'Action de Ouagadougou qui a pour objectifs :

- de créer le Forum des Organisations sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN),
- de nommer dans chacune de nos institutions régionales, un point focal du forum.

Le FOSRASUN se réunira tous les deux ans en session ordinaire. En attendant la formalisation de ses structures, le Département Afrique de l'UNESCO assure le secrétariat du FOSRASUN.

ANNEXE III

Analyse critique des projets soumis par les bureaux hors Siège (Mercredi 5 mars 2003)

1. La table ronde II sur l'analyse critique des projets soumis par les bureaux hors Siège a été présidée par M. Hans d'Orville, Directeur du Bureau de la planification stratégique au Siège de l'UNESCO. M. Kwame Boafo, chef du Bureau exécutif du Secteur de la communication et de l'information au Siège de l'UNESCO, a exercé des fonctions de rapporteur. Etaient présents une trentaine de participants au séminaire représentant essentiellement les bureaux hors Siège de l'UNESCO en Afrique mais aussi le Secrétariat de l'UNESCO et des instituts ainsi que, pour la deuxième partie de la table ronde qui a duré un jour, des représentants des organismes de financement et d'autres partenaires.
2. Les travaux ont consisté en : (i) un examen général des projets et activités en cours dans les bureaux hors Siège financés au moyen à la fois de crédits disponibles au titre du Programme ordinaire et de ressources extrabudgétaires se rapportant au NEPAD et (ii) la présentation et l'examen de propositions de projets et d'avant-projets établis par les bureaux hors Siège de l'UNESCO en Afrique en vue d'un financement éventuel par des sources extrabudgétaires.
3. Dans ses observations liminaires, M. d'Orville, Président, a présenté six questions pouvant servir de base au débat général, à savoir :
 - activités ou projets ayant trait au NEPAD réalisés pendant la période 2002-2003 ;
 - incidence de la stratégie régionale à moyen terme 2002-2007 de l'UNESCO pour l'Afrique sur les plans de travail des bureaux hors Siège ;
 - réorientation des efforts en vue d'obtenir un financement extrabudgétaire fondé sur le soutien accordé par l'UNESCO au NEPAD ;
 - effets de l'évolution et de la mise au point progressive du NEPAD sur les activités et les plans de travail des bureaux hors Siège ;
 - apport éventuel de l'UNESCO au mécanisme d'examen par les pairs du NEPAD et utilisation de ce mécanisme dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
 - genre d'activités prévues pour le Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5) actuellement en cours d'établissement.
4. Au cours du débat qui a suivi, les besoins suivants ont été mentionnés :
 - nécessité d'incorporer clairement dans le NEPAD la dimension culturelle du développement en faisant appel à toute la gamme des compétences intersectorielles de l'UNESCO étant donné l'incidence directe des facteurs culturels dans des domaines tels que le dialogue, la résolution des conflits et la réconciliation, les systèmes de formation initiale, les savoirs autochtones et la prévention et la gestion du VIH/sida. Le Comité UNESCO pour le NEPAD devrait continuer d'étudier cette question en vue de la porter à l'attention du Comité de mise en œuvre du NEPAD. L'UNESCO devrait fournir les services techniques et consultatifs requis ;

- nécessité de définir des projets d'envergure pour la coopération de l'UNESCO avec le NEPAD et d'adopter une approche intersectorielle pour l'élaboration des grands projets dans les domaines essentiels du NEPAD relevant de la compétence de l'UNESCO ;
 - nécessité pour les bureaux hors Siège de prendre des initiatives pour suivre l'évolution et la mise au point progressive du NEPAD et de procéder aux ajustements requis dans leurs plans de travail et activités en vue de prendre en compte les éléments nouveaux ;
 - nécessité de procéder à un examen succinct des résultats d'un certain nombre d'activités et de projets relatifs au NEPAD actuellement exécutés par les bureaux hors Siège d'Afrique dans les domaines de l'éducation et de la culture et dans d'autres champs majeurs de programme de l'UNESCO ;
 - nécessité d'améliorer la collaboration intersectorielle, d'éviter les chevauchements, de renforcer notablement la coordination et la communication entre les bureaux hors Siège et en particulier de resserrer les liens entre les bureaux multipays et les bureaux et instituts régionaux d'Afrique et d'accroître la synergie entre les bureaux hors Siège et le Siège en ce qui concerne la définition des domaines prioritaires pour les projets relatifs au NEPAD et leur conversion en plans de travail après l'adoption du Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5) de l'UNESCO en octobre 2003 ;
 - nécessité pour les secteurs de programme de s'employer avec détermination à décentraliser au maximum les crédits disponibles au titre du programme ordinaire pour les activités relatives au NEPAD qui seront désignées expressément dans les plans de travail destinés à mettre en œuvre le Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5) de l'UNESCO.
5. Au total, il a été présenté par les bureaux hors Siège de l'UNESCO - Abuja, Bamako, Brazaville, Bujumbura, Dakar, Harare, Kinshasa, Libreville, Maputo, Nairobi, Windhoek et Yaoundé - et examiné 34 propositions et esquisses de projets. Il a été souligné que ces propositions et esquisses ne représentaient pas la totalité de la réponse de l'Organisation aux besoins du NEPAD mais qu'elles complétaient des projets déjà mis en œuvre dans le cadre du Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5) et des activités financées au titre de projets extrabudgétaires déjà approuvés.
6. Les propositions et esquisses de projets portent sur divers aspects des domaines de compétence de l'UNESCO se rapportant à l'éducation, à la culture, aux sciences naturelles, aux sciences sociales et humaines ainsi qu'à la communication et à l'information. Elles prévoient à la fois des activités en amont comme l'élaboration de politiques, des travaux de recherche, des évaluations, des études et des conférences/tables rondes, et des activités en aval ayant trait par exemple à la formation, au renforcement des capacités, à la création de portails Internet, à l'utilisation d'outils fondés sur les TIC, à la création d'observatoires, à l'élaboration de matériels et de contenus locaux ainsi qu'à la consolidation des réseaux et des institutions. Les activités sont nationales, sous-régionales et régionales.
7. DIR/BSP a suggéré que le soutien accordé par l'UNESCO au NEPAD soit mis en vitrine à l'exposition mondiale Expo 2005 à Aichi (Japon), consacrée au thème "La sagesse de la nature".

Recommandations à l'UNESCO

8. Il a été recommandé que les projets actuels et futurs proposés pour un financement extrabudgétaire au titre de la coopération UNESCO - NEPAD s'articulent autour de neuf grands domaines, à savoir :
 - défense de la paix, prévention et résolution des conflits en Afrique ;
 - promotion d'une éducation de qualité, y compris la formation des enseignants et la lutte contre le VIH/sida ;
 - responsabilisation des femmes africaines par l'éducation ;
 - gestion de l'eau et résolution des conflits relatifs à l'eau en Afrique ;
 - renforcement des capacités et mise en place de réseaux dans le secteur des sciences en Afrique ;
 - composantes culturelles des priorités du NEPAD ;
 - utilisation des TIC et élaboration de contenus pour l'éducation, la culture, la communication et les sciences en Afrique ;
 - incitation à la participation des communautés grâce à la communication et à l'information ; et
 - intégration régionale en Afrique à différents niveaux et dans différents domaines : problèmes et perspectives ;
9. Pour donner suite à la table ronde, il a été recommandé :
 - que la Division de la coopération avec les sources de financement d'ERC et le Département Afrique définissent des principes directeurs pour l'élaboration de projets dans le cadre de ces neuf grands domaines avec l'assistance du Bureau de la planification stratégique et en collaboration avec les secteurs de programme ;
 - que les projets proposés soient revus sur la base des observations et suggestions formulées au cours des délibérations de la table ronde et en étroite consultation avec les bureaux hors Siège concernés et les autres grands partenaires, y compris les commissions nationales de l'UNESCO. Les propositions révisées devraient être soumises par l'intermédiaire du Département Afrique à la Division de la coopération avec les sources de financement d'ERC le 30 avril 2003 au plus tard ; et
 - que les projets présentés à l'UNESCO par les organisations sous-régionales en vue d'obtenir un financement ou les demandes d'établissement de propositions de projets conjoints destinées à être soumises aux organismes de financement passent par les bureaux hors Siège chargés de la liaison avec les entités intéressées. Le financement de l'UNESCO pourrait être assuré au moyen des ressources du Programme ordinaire ou des ressources extrabudgétaires disponibles.

ANNEXE IV

1. La table ronde III intitulée "Forum des organisations sous-régionales africaines" a eu lieu le mercredi 5 mars 2003. Le bureau de la table ronde était composé de :

- M. N. Tidjani-Serpos, ADG/AFR, UNESCO, Président par intérim
- M. A. Merouane, Secrétariat du NEPAD
- Mme M.Y. Katagum, Natcom-UNESCO, Nigéria
- M. M. Toto, Secrétariat de l'UNESCO

2. A l'ouverture de la table ronde, le Président a informé les participants que les deux principaux objectifs de cette réunion consistaient à définir le rôle et la place des organisations sous-régionales (communautés économiques régionales), par rapport au NEPAD et ceux des bureaux régionaux et des bureaux UNESCO multipays par rapport aux organisations sous-régionales et au NEPAD.

3. Il y avait nécessité de clarifier et de coordonner ces rôles et fonctions d'autant plus qu'un pays appartenant à un bureau UNESCO multipays pouvait aussi adhérer à plusieurs organisations sous régionales. Dans ces cas, la mise en œuvre de projets sous-régionaux tenant compte des bureaux multipays relevant de la juridiction territoriale de telle ou de telle organisation sous-régionale pouvait déboucher sur le fait qu'un même pays profite à plusieurs reprises de la mise en œuvre de projets destinés à des organisations sous-régionales spécifiques.

4. Pour éviter cette situation, la table ronde était appelée à réfléchir sur les problèmes communs, partager les expériences liées à des expériences, proposer à l'UNESCO et au NEPAD des stratégies qui aideront l'Union africaine à se construire dans le cadre des domaines de compétences de l'UNESCO sans qu'il y ait chevauchement.

5. Au total, 17 orateurs ont pris la parole lors du débat général.

6. Le rôle joué par les organismes sous-régionaux et les organisations internationales et leur utile contribution à l'œuvre de l'UNESCO et de l'Union africaine ont été fortement soulignées. Chaque région avait ses particularités mais il y avait à l'échelle régionale des domaines et des niveaux de coopération qui pouvaient aider à remédier aux erreurs commises dans le passé. Il a toutefois été estimé que les entités menant des activités qui se chevauchaient ou faisaient double emploi étaient trop nombreuses. Il importait aussi de préciser les attributions et de savoir qui faisait quoi, qui exactement était chargé de la mise en œuvre du NEPAD, quelles dispositions institutionnelles avaient été prises en vue d'intégrer le NEPAD dans l'action des organisations régionales.

7. L'idée que le public se faisait du NEPAD et le manque de communication et d'information ont fait l'objet d'un débat. Les délibérations ont également porté sur la question des partenariats, en particulier du genre de partenariat existant entre l'UNESCO et les organismes régionaux. Les participants se sont aussi félicités du rôle joué par les commissions nationales pour l'UNESCO et les bureaux multipays de l'UNESCO dans les Etats membres. Il a été fait particulièrement mention de la nécessité d'associer activement au NEPAD les sociétés civiles africaines et les ONG.

8. Il a été noté que le NEPAD semblait se préoccuper essentiellement de l'enseignement supérieur et négliger le problème très important de l'éducation de base. L'utilité de l'éducation non formelle, en particulier de la formation professionnelle et de l'apprentissage a été mis en relief, de même que l'importance de la science et de la technologie pour le développement.

9. La culture, en particulier la culture de la paix a été jugée primordiale pour épargner aux pays africains une situation où les guerres et les conflits les privent de ressources humaines qualifiées.

10. Après avoir procédé à une discussion approfondie sur ces sujets et d'autres questions "brûlantes", les participants sont convenus qu'il fallait désormais formuler des propositions concrètes d'action en vue de remédier aux erreurs commises dans le passé et passer de la "vision" à "l'action".

11. La table ronde a donc élaboré l'ensemble de recommandations figurant plus loin.

12. Par ailleurs, la table ronde, pour manifester sa ferme volonté et amorcer cette forme nouvelle de coopération a examiné et adopté par acclamation la Déclaration de Ouagadougou (annexe III) qui vise à créer un forum réunissant les secrétaires exécutifs/général des organisations sous-régionales africaines et le Directeur général pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN). Les participants sont convenus de nommer un point focal du forum dans chacune de leurs institutions. Le forum doit se réunir tous les deux ans en session ordinaire.

RECOMMANDATIONS

A. UNESCO

- (1) La création du Comité UNESCO pour le NEPAD atteste la détermination de l'Organisation. Il faudrait néanmoins que soient organisées régulièrement des réunions intersectorielles UNESCO/NEPAD auxquelles participeraient les partenaires et les chefs des bureaux hors Siège intéressés.
- (2) Un mécanisme de planification conjoint UNESCO/NEPAD devrait être mis en place pour créer une synergie dans la planification des programmes et des activités des deux entités dans les domaines pertinents.
- (3) Il faudrait accroître le pouvoir de décision du département Afrique de l'UNESCO en renforçant ses effectifs et ses moyens financiers de façon à développer sa capacité d'exercer des fonctions multisectorielles et à lui laisser du temps pour réfléchir et procéder à des évaluations.
- (4) De même, l'UNESCO devrait allouer des ressources plus élevées et affecter davantage de personnel aux bureaux hors Siège auxquels il est désormais demandé d'assumer une plus grande responsabilité en matière de projets, en liaison avec les administrations nationales et la société civile.

B. SECRETARIAT DU NEPAD

- (1) Des réunions régulières devraient être organisées entre le NEPAD et les organisations régionales/sous-régionales et les Etats membres pour leur permettre de se consulter et d'apporter des éclaircissements.
- (2) Le Secrétariat devrait pouvoir disposer de ressources financières et d'un personnel suffisants pour s'acquitter de nouvelles tâches administratives.
- (3) Le NEPAD devrait entreprendre de sensibiliser et de mobiliser adéquatement la société civile, les organismes donateurs et les autres partenaires en vue d'assurer le succès du programme.

- (4) Une large place devrait être faite dans le NEPAD, comme à l'UNESCO, au rôle et à l'importance de la culture et de la diversité culturelle, en particulier au lien indissoluble entre la culture et le développement.
- (5) Le NEPAD devrait autant que possible élaborer des projets réalistes et applicables et bénéficier du soutien des communautés locales de façon à réduire le nombre des projets sans lendemain en Afrique.
- (6) Le NEPAD devrait prendre en compte le rôle de la science, de l'environnement, des jeunes et des questions liées à la parité entre les sexes, facteurs qui tous influent sur l'éducation.

C. UNESCO-NEPAD

- (1) Il serait nécessaire d'utiliser davantage l'important savoir-faire des Africains d'Afrique et de la diaspora pour la planification et l'exécution des projets UNESCO-NEPAD.
- (2) Le renforcement des capacités nationales devrait faire partie intégrante de l'assistance technique aux Etats membres.
- (3) Il faudrait élaborer un système commun de suivi, d'évaluation et de contrôle de la qualité pour tous les projets.
- (4) Une concertation constructive entre l'UNESCO et le NEPAD devrait exister sur le plan structurel de façon à assurer la complémentarité.

D. ORGANISATIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES

- (1) Toutes les organisations régionales et sous-régionales devraient prêter leur concours pour les projets UNESCO-NEPAD, ce qui constituerait une contribution inestimable à la planification et à la coordination des activités conjointes.
- (2) Il faudrait désigner dans chaque organisation un point focal qui assurerait un retour continu de l'information aux divers comités du NEPAD.
- (3) Les organisations sous-régionales devraient adéquatement renseigner les entités nationales concernées dans leurs sous-régions sur les activités du NEPAD et les associer à ces activités et elles devraient les faire participer à la planification et à la mise en œuvre des projets.
- (4) Un plan d'action serait nécessaire pour les établissements de formation pédagogique et pour le renforcement et la dotation en personnel de centres d'excellence dans chaque sous-région, ce qui permettrait d'éviter que les ressources de l'Afrique ne soient pas trop dispersées.
- (5) De plus, l'accent devrait être mis sur l'accès aux bibliothèques et aux publications du monde entier de façon à ce que les établissements d'enseignement supérieur africains soient tenus au courant des faits nouveaux et puissent ainsi contribuer à l'efficacité de l'apprentissage.
- (6) Les organisations devraient considérer l'utilisation de l'énergie renouvelable comme un autre domaine d'extrême importance de façon à permettre l'emploi des ordinateurs dans

les écoles rurales et à réduire ainsi les disparités imputables au clivage zones rurales - zones urbaines.

E. DONATEURS

- (1) Une coordination efficace des dons et l'existence d'une synergie dans ce domaine seraient indispensables pour assurer une collaboration dans l'intérêt des Etats membres et éviter la prolifération des projets.
- (2) Les donateurs devraient respecter le principe de l'intérêt des parties prenantes aux projets.
- (3) Des accords tripartites (UNESCO/NEPAD/donateurs) devraient être conclus pour garantir le retour des bénéficiaires de bourses de perfectionnement/d'études dans leur pays et pour atténuer le problème de l'exode des cerveaux qui vide l'Afrique de ses ressources humaines qualifiées.
- (4) Les organismes donateurs pourraient aider l'UNESCO et les Etats membres à fournir des livres de classe et d'autres matériels didactiques à meilleur marché.